

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSConseil Municipal de la Ville de Dijon
Séance du 30 juin 2008**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
 Secrétaire : M. BORDAT
 Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON -
 Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE -
 Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS
 - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme
 TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH -
 Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MASLOUHI - Mlle
 CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M.
 HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
 Membres excusés :
 Membres absents : Mlle MODDE

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Exercice 2007 - Affectation des résultats**

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

En application des règles édictées par l'instruction budgétaire et comptable M14, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats qui se dégagent du budget principal et de chacun des budgets annexes, à la clôture de l'exercice 2007.

Le Compte Administratif 2007 que vous venez d'approuver a, en effet, permis de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront repris dans le Budget Supplémentaire 2008. Il convient de préciser que le résultat de la section de fonctionnement qui apparaît au Compte Administratif et sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice augmenté du résultat reporté à la section de fonctionnement de l'exercice antérieur.

Par ailleurs, les résultats du camping seront affectés au budget principal et non au budget annexe, ce dernier ayant été supprimé en 2007.

Le résultat, incluant ces écritures exceptionnelles, doit être affecté par ordre de priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- pour le solde, en excédents de fonctionnement reportés pour financer des dépenses nouvelles ou en une dotation complémentaire en réserves.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, après avoir pris connaissance des résultats qui se dégagent à la clôture de l'exercice 2007 du budget principal ainsi que de chacun des budgets annexes, de bien vouloir décider de leur affectation, dans les conditions suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Résultat cumulé du budget principal :	16 572 873,26 €
Résultat comptable du camping :	29 406,83 €

	16 602 280,09 €

Besoin de financement :

- de la section d'investissement du budget principal	12 266 091,82 €
- de la section d'investissement du budget du camping	29 406,83 €

Besoin de financement (chapitre 001 - dépenses)	12 295 498,65 €

Décision d'affectation

Comblement du besoin de financement de la section d'investissement au titre de 2007 (compte 1068 - recettes)	12 295 498,65 €
Financement des propositions nouvelles et des restes à réaliser de la section de fonctionnement (chapitre 002 – recettes)	4 306 781,44 €

BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

Excédent de financement :

- de la section d'investissement (chapitre 001 – recettes)	369 555,73 €
--	--------------

BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM

Résultat de l'exercice :	388 136,19 €
--------------------------	--------------

Besoin de financement :

- de la section d'investissement (chapitre 001- dépenses)	388 136,19 €
---	--------------

Décision d'affectation

Comblement du besoin de financement de la section d'investissement au titre de 2007 (compte 1068 - recettes)	388 136,19 €
--	--------------

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC CLEMENCEAU BOUDRONNEE

Résultat de l'exercice :	143 738,65 €
--------------------------	--------------

Besoin de financement :

- de la section d'investissement (chapitre 001 – dépenses)	143 738,65 €
--	--------------

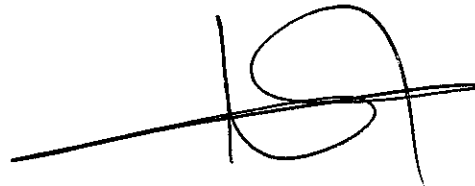
Décision d'affectation

Comblement du besoin de financement de
la section d'investissement au titre de 2007
(compte 1068 - recettes)

143 738,65 €

Délibération adoptée à la majorité :

- pour : 44 voix
- non-participation au vote : 10



Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 03/07/08

Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

3 JUIL. 2008

